



Madame Christine Boutin
Ministre du Logement

Madame la Ministre,

Lors du débat sur le projet de loi « mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion », vous aviez déclaré aux membres de la représentation nationale que l'application du décret sur le supplément de loyer de solidarité (SLS) n'engendrerait qu'une hausse contenue des loyers et n'affecterait qu'un nombre réduit de foyers. Vous m'aviez à l'époque invité à vous communiquer l'impact de cette réforme pour les locataires du parc social de ma ville, ce dont je m'acquitte aujourd'hui.

Je suis, en effet, particulièrement inquiet des conséquences de l'entrée en vigueur du décret n°2008-825 du 21 août 2008. Selon les chiffres de l'office HLM de ma ville, le SLS s'appliquerait à près 200 foyers ivryens pour une somme oscillant entre une quarantaine d'euros et plus de 1500 euros/mois!

Au delà du montant exorbitant de certains SLS, l'aspect le plus préoccupant reste le profil des personnes concernées par cette réforme. La grande majorité des locataires concernés par le SLS sont des citoyens engagés dans la vie et l'animation de leur quartier. Certains sont adhérents d'amicales de locataires, d'autres encore sont engagés dans des associations sportives, culturelles ou sociales. Or l'application du nouveau surloyer incitera ces personnes à quitter le parc HLM et déstructurera significativement le maillage social de quartiers souvent sensibles.

A ce constat s'ajoute la problématique de la mixité. A l'occasion du débat parlementaire nous avons déjà mis en avant le risque sérieux de ghettoïsation contenu dans votre réforme. Les chiffres de ma ville confirment malheureusement mes inquiétudes. Le SLS concerne, en effet, principalement des locataires exerçant une profession intermédiaire. Je reste convaincu, Madame la Ministre, que les quartiers populaires ne doivent pas se fermer à ces catégories locataires qui participent au vivre ensemble par la mixité sociale.

Face à cette situation, vous n'êtes pas sans savoir que certains offices (OPH de Villeneuve St Georges, Bobigny et Villejuif) ont d'ores et déjà fait connaître leur décision de ne pas appliquer le SLS. En outre, le retard pris dans la publication des décrets d'application de la loi Molle concernant notamment les CUS, compliquent davantage l'affaire. C'est pourquoi, Madame la Ministre, je vous demande sincèrement de reconsidérer la possibilité de retirer ce décret, qui loin de régler la question de la pénurie de logement social en France, fragilise le socle républicain de notre société.

Assuré de votre attention et dans l'attente de votre réponse, veuillez, Madame la Ministre, recevoir mes plus cordiales salutations.

Pierre Gosnat
Député du Val-de-Marne
Maire d'Ivry-sur-Seine